

**Réunion de la commission « REGLEMENTATION »  
du 1<sup>er</sup> août 2018**

	10.01	07.03.	03.05.	30.05.	27.06.	18.07.	01.08.	
Rollinger Roby	X	X	X	X	X	X	X	
Falsetti Francine	X	exc	X	exc	exc	X	X	
Vishniakova Oks	X	X	X	exc	X	X	X	
Reiffers Michel	X	X	X	X	X	X	X	
Machado José	X	X	exc	X	X	X	X	
Lehnen Max	X	X	exc	exc	X	X	exc	
Bariviera Claude	X	X	X	X	exc	exc	X	

**1) Rapport des dernières réunions :**

Ont été approuvés les 4 derniers rapports (ceux des 3 mai, 30 mai, 27 juin et 18 juillet 2018).

**2) Le répertoire des avis :**

Le répertoire a été vérifié et approuvé.

**3) Retours du CA :**

La convention « cadres » proposée par la commission a été acceptée par le C.A. avec quelques retouches et précisions.

**4) Fiche d'inscription des gymnastes : modèle à définir :**

Le draft élaboré par Francine est discuté et précisé de façon suivante :

- la fiche sera proposée et recommandée aux clubs : Les clubs garderont ces fiches, il n'y aura pas d'envoi ni au secrétariat de la FLGym ni au Bureau des Licences. En cas de besoin le CA pourra demander l'envoi l'une fiche pour consultation ;
- le droit à l'image, à préciser : « ... photos prises en relation avec les activités gymniques ... », ce qui vaut donc pour le club ET pour la FLGym ;
- transmission des données : ajouter à l'énumération « demandes de subsides » ;
- conservation des données : à mettre « ...jusqu'à retrait du consentement »,
- document définitif : **voir envoi aux clubs.**

**5) Les brochures-annexe aux différentes conventions « cadres » :**

Le projet a été vérifié avant tout pour la compatibilité avec les conventions mêmes et avec les dispositions publiées, tant pour les Statuts que pour le Recueil des Règlements Techniques – **voir version définitive sur le site de la FLGym.**

**7) Questions à la commission :**

a) par Cathy et par le CA : « incompatibilité d'un parent jugeant ses propres enfants » :

Les dispositions de la FIG sont très strictes : interdiction !

Pour notre petit monde la commission propose :

- interdiction pour les catégories « juniors » et « seniors » en GA et GR,
- toléré pour toutes les catégories « minis » (en GR le parent s'abstiendra de donner une note pour son enfant) et pour les concours en GG (pénurie de juges, parfois groupes à 2 juges).

b) par le CA : « critères pour l'affiliation d'une nouvelle société » :

La commission se rallie aux propositions de Roby – **voir document proposé au CA par Roby.**

c) par Francine : « Cheerleading à considérer comme activité de compétition ou comme activité loisir » :

La commission propose de considérer le Cheerleading comme activité de compétition à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**6) Divers :**

prochaines réunions : mercredi, le 26 septembre 2018 à 19.00 hrs  
mercredi, le 17 octobre 2018 à 19.00 hrs

Claude BARIVIERA